

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès-Verbal de la séance du jeudi 3 septembre 2026

Date de convocation : L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à vingt heures trente, 27 août 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 27 août 2026  
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Christelle PHILIPPE, Adrien BESSON, Christelle DOLBEAU, Eric GUILVARD, Marie-Laure METIVIER, Virginie CARRÉ, Gervais COMPAIN, Emilie LUSSON, Emilie MAUCOURT, Simon PAINCHAUD, Jean-Marie PRECHAIS Victor VANNIER formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15  
- présents : 13  
- votants : 13

Absents excusés : Tony BERTRON, Valérie DAILLIERE

Absent :

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Simon PAINCHAUD comme secrétaire de séance.

Ordre du jour : -1\* Visite de l'Hôtel Coubard ; -2\* Lotissement La Galoisière 3 : vente du lot n°12 ; -3\* RH : renfort poste cuisinière dans le cadre de la demande de retraite progressive de l'agent titulaire ; -4\* Renouvellement de la convention de redevance assainissement VEOLIA ; -5\* Cadeaux Fête de la Terre 2026 ; -6\* Subvention au Comité des Fêtes : remboursement Fête Nationale ; -7\* Frais de bornage ; -8\* Décisions municipales ; -9\* Rentrée scolaire ; -10\* Bilan animations estivales 2026 : Fête nationale, Soirées estivales ; -11\* Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -12\* Informations communautaires ; -13\* Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Simon PAINCHAUD

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 JUILLET 2026**

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 2 juillet 2026 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Refacturation au locataire dégât salle des fêtes
- La désignation d'élus référents plateforme signal logement Habitat indigne
- La désignation d'un élu représentant la commune au groupe de travail CISPD
- Cession véhicule technique
- Instauration de la taxe sur la vacance des logements d'habitation (TVLH)

\*\*\*\*\*

#### **1. VISITE DE L'HÔTEL COUBARD**

Comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, en amont de la séance du jour, une visite du bâtiment de l'ancien hôtel restaurant Coubard est organisée afin d'entamer les réflexions sur le devenir et les projets futurs.

\*\*\*\*\*

#### **2. LOTISSEMENT LA GALOISIERE 3 : VENTE COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE A MADAME THIBLET RÉGINE – Délibération 2026-09-01**

Conformément à la délibération n°2021-02-06 du 18 février 2021, Le Maire annonce la vente du lot N°12 à Madame THIBLET Régine

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°12 du lotissement de la Galoisière 3, d'une surface de 775 (sept cent soixante quinze) mètres carrés, section cadastrale ZV 123, à Madame THIBLET Régine

- fixe le prix de vente à 27 900 euros.
  - décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
  - charge Maître Thierry ROBIN, Notaire associé de la société civile particulière ANJOU MAINE NOTAIRES de rédiger le compromis et l'acte de vente,
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

### **3. RESSOURCES HUMAINES : ORGANISATION DE RENTRÉE**

- Monsieur Le Maire rappelle que Nathalie GOBERT, cantinière a demandé à bénéficier de la retraite progressive et de ne pas travailler le lundi.  
Christelle PHILIPPE, explique qu'elle sera remplacée par Delphine LOISEAU qui connaît bien l'organisation des temps périscolaires et de la cantine puisqu'elle avait assuré le remplacement d'un agent lors de son congé maternité l'année passée.  
De plus, elle assurera également la surveillance de la cour et du temps du midi les autres midis également. Il convient de délibérer afin de modifier la délibération.

### **DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES DE SERVICE DE L'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POLYVALENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE – Délibération 2026-09-03**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-12-05 relative au recrutement d'un adjoint technique polyvalent pour accroissement d'activité à temps non complet de 5 heures hebdomadaires.

Le Maire rapporte que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi permanent d'Adjoint technique a évolué et que le nombre d'heures de service doit être ajusté, il y a lieu de modifier cette délibération.

La nouvelle quotité de temps de travail nécessaire est désormais de 4.5 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

- La période de stagiairisation de Kévin HERVÉ, agent technique polyvalent se termine. Ayant accompli sa formation d'intégration obligatoire, il sera titularisé le 15 septembre 2026.

\*\*\*\*\*

### **4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION VELOIA POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délibération 2026-09-02**

Dans le cadre de la régie du service assainissement collectif, le Maire présente le projet de renouvellement de la convention pour la facturation, la perception et le reversement des redevances d'assainissement collectif élaboré par l'entreprise Veolia EAU, délégataire du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat de Courcelles-La-Forêt, auquel adhère la commune de Villaines-sous-Malicorne.

Le montant de la rémunération du prestataire sera calculé sur la base d'une redevance forfaitaire annuelle de 150 € HT et d'une redevance proportionnelle annuelle de 4,5 € HT par redevable.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

### **5. FÊTE DE LA TERRE 2026 – Délibération 2026-09-05**

Le Maire explique que, chaque année, pour récompenser les vainqueurs des concours de labours lors de la Fête de la Terre, la commune offre des lots. Cette année, afin de valoriser les commerces de Villaines, il propose de remettre 2 cartes cadeaux du restaurant La Belle Epoque d'une valeur de 35 euros unité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

### **6. SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA FÊTE NATIONALE 2026 – Délibération 2026-09-04**

Le Maire présente la demande de subventionnement du Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête nationale 2026 et explique que, chaque année, le Comité des Fêtes co-organise la fête nationale et la commune lui rembourse les frais liés à la collectivité, les "salades aux patates" et boissons pour les conseillers municipaux, les agents communaux et leurs

conjointes ainsi que les musiciens. Suivant le décompte établi, le Maire propose aux élus de rembourser le comité des fêtes sous forme de subvention d'un montant de 707.50 € pour 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**7. FRAIS DE BORNAGE – Délibération 2026-09-06**

Le Maire explique que, pour répondre à la problématique de mauvaise implantation du chemin d'exploitation n°8, une réimplantation de bornes est nécessaire. Il est convenu avec les propriétaires des parcelles concernées de partager le coût de bornage demandé par le Cabinet LOISEAU comme suit :

- Consorts CHOLET : 200 euros
- M. NIEPCERON Patrice : 200 euros
- Commune de Villaines-sous-Malicorne : Solde de la facture (279,38 euros)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**8. REFACTORATION DU REMPLACEMENT VITRE DE LA SALLE DES FÊTES – Délibération 2026-09-07**

Une vitre de la salle des fêtes a été cassée et la détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie de location du 30 et 31 mai 2026 par Monsieur et Madame FILLON Thomas. Un devis de l'entreprise DABIN estime le coût des réparations à 672.53 € TTC.

Les locataires ne souhaitent pas faire appel à leur assurance pour ce sinistre. Monsieur le Maire propose de facturer ces dégradations et d'émettre un titre au nom de Madame et Monsieur FILLON Thomas pour la somme de 672.53 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**9. CESSION VEHICULE COMMUNAL PEUGEOT BOXER – Délibération 2026-09-08**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une offre d'achat au prix de 250 euros TTC pour le véhicule communal de marque PEUGEOT BOXER, affichant 226 375 kilomètres au compteur ; Considérant qu'il n'est plus adapté aux besoins des services municipaux et nécessite des frais de réparation disproportionnés par rapport à sa valeur, Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

- APPROUVE la cession du véhicule PEUGEOT BOXER, immatriculé 9533 WM 72 pour un montant total fixé à 250 euros ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le certificat de cession officiel, ainsi que l'ensemble des pièces et documents nécessaires à l'exécution de cette vente.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder au retrait du véhicule concerné dans l'inventaire communal.

\*\*\*\*\*

**10. NOMINATION DE REFERENTS PLATEFORME SIGNAL LOGEMENT HABITAT INDIGNE – Délibération 2026-09-09**

Le Maire présente le courrier du Préfet de la Sarthe daté du 28 avril dernier demandant de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal deux référents pour la Plateforme Signal Logement Habitat Indigne dont le rôle consiste à faciliter le repérage des situations et accélérer leur traitement.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de nommer Simon PAINCHAUD et Jean-Marie PRECHAIS.

\*\*\*\*\*

**11. NOMINATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COMMUNE : PLAN LOCAL DE SECURITE - CISPD**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Pays Fléchois a pour vocation de coordonner tout ou partie des actions de prévention conduites sur le territoire à destination de l'ensemble de la population et notamment des jeunes. A ce titre, la Communauté de communes du Pays Fléchois demande à chaque commune de nommer un représentant pour participer au groupe de travail sur le Plan Local de Sécurité, qui décline localement les orientations nationales, en concertation avec les partenaires locaux en tenant compte des spécificités territoriales en matière de prévention de la délinquance. Après délibération, à l'unanimité Laurent HUBERT est nommé référent.

\*\*\*\*\*

## **12. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS D'HABITATION – Délibération 2026-09-10**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

\*\*\*\*\*

## **13. DECISIONS MUNICIPALES JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2026 - Délibération 2026-09-11**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

| N°      | Nature                                                                                                            | Objet de la Décision                                                                                  |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 46-2026 | Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600011 ANJOU MAINE NOTAIRES 80 rue Jules Verne 72300 SABLE SUR SARTHE        | Parcelles AB38, ZH196, AB39 situées 8 rue du Maine. Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain. |
| 47-2026 | Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600012 Maître Arnaud FAGUER 19 rue Carnot 72300 SABLE-SUR-SARTHE             | Parcelles ZI188 située 10 allée du Verger. Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain.          |
| 48-2026 | Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600013 SELARL Maître Audrey CHANTEUX 6 Boulevard Jean Moulin 72200 LA FLECHE | Parcelle ZV131 située 6 rue de la Douceur Angevine. Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain. |
| 49-2026 | Devis n°20260708 LE CARROI – BP 40028 Espace Montréal 72201 LA FLECHE                                             | Animation jeux rencontre intergénérationnelle le 24 octobre 2026 : 120 euros TTC                      |
| 50-2026 | Devis n°20678C299T304EGC ORAPI HYGIENE 12 rue du Bon puits ST SYLVIAN D'ANJOU 49480 VERRIERES EN ANJOU            | Achat produits entretien : 644,37 euros HT                                                            |
| 51-2026 | Devis n°811002750 HYG UP TLD PRO Le Chêne au Loup 50870 TIREPIED-SUR-SEE                                          | Achat produits entretien : 661,31 euros HT                                                            |
| 52-2026 | Devis n°0006232 LES ATELIERS DABIN-ZA du Pont Route de La Flèche 72300 SABLE SUR SARTHE                           | Remplacement vitrage salle des fêtes suite sinistre locataire : 560,44 euros HT                       |
| 53-2026 | Devis CINEMANIAK et CIE 35 rue de Degré 72000 LE MANS                                                             | Spectacle goûter des aînés du 15 novembre 2026 : 756 euros TTC                                        |
| 54-2026 | Devis n°51823 IMAGIN'MICRO Avenue Rhin et Danube 72200 LA FLECHE                                                  | Réinstallation ancien PC secrétaire et installation licence pack office 306,67 euros HT               |

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

## **14. RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027**

Le Maire donne la parole à Christelle PHILIPPE première adjointe au Maire en charge des affaires scolaires qui résume la rentrée scolaire de ce mardi 2 septembre 2026.

Au total environ 88 élèves ont fait leur rentrée. Arrivée d'une nouvelle enseignante Madame Léna LAMI qui a en charge les petites et moyennes sections maternelles.

Remerciements à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation du petit déjeuner d'accueil le jour de la rentrée. Beaucoup d'enfants sont inscrits à la cantine au début de cette rentrée scolaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

## **15. BILAN DES ANIMATIONS ESTIVALES 2026 : FÊTE NATIONALE 2026 :**

La fête nationale s'est déroulée le samedi 11 juillet 2026.

En raison de la canicule, les animations prévues en journée ont été annulées. La course cycliste sera reportée le 20 septembre prochain, ainsi que le feu d'artifice, le vendredi 30 octobre 2026

dans le cadre de la soirée Halloween. En revanche, le concert de l'Harmonie, la salade aux patates et la retraite aux flambeaux ont été maintenus et ont remporté un vif succès.

#### **SOIRÉES ESTIVALES 2026 :**

#### **Retour sur la fréquentation des soirées proposées dans le cadre des soirées estivales :**

- Mardi 21 juillet : sortie canoë-kayak, environ 22 personnes ont participé
- Mardi 28 juillet : visite de deux exploitations agricoles, environ 40 participants. Sortie très appréciée, remerciements à M. et Mme LUSSON Baptiste et Emilie et M. et Mme PERDRIX Christophe et Christine.
- Mardi 25 août : soirée astronomie annulée en raison d'une météo défavorable.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

### **16. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS**

#### **• COMMISSION BIEN GRANDIR**

Christelle PHILIPPE rappelle le dispositif Argent de poche qui se déroulera du 26 au 30 octobre prochains. Un mail sera envoyé aux Membres du Conseil afin que chacun puisse se positionner sur des temps d'accompagnement des jeunes et afin de centraliser les projets. Une réunion sera proposée. Dossier sur le projet du square à travailler.

#### **• COMMISSION CIMETIERE ET SALLE DES FÊTES**

Marie-Laure METIVIER remercie ses collègues de la commission pour avoir pris le relais cet été sur les états des lieux de la salle des fêtes.

Echanges sur la gestion des espaces verts au cimetière (plantations invasives).

#### **• COMMISSION COMMUNICATION - CCAS**

Christelle DOLBEAU rappelle la venue sur la commune de Charles ROBIN, missionné par la Vallée du Loir et chargé d'inventorier le patrimoine Villainais. Une restitution est prévue en février prochain sous la forme d'un atelier pour les élèves de l'école et en mars prochain à destination des habitants.

Informe que 10 personnes sont inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Elles ont été contactées cet été lors des épisodes caniculaires afin de prendre de leurs nouvelles et leur rappeler les bons gestes de prévention pour lutter contre la chaleur.

#### **• COMMISSION ESPACES/VOIRIE/RESEAUX**

Eric GUILVARD fait le point sur les travaux en cours :

Reprise des travaux sur le chantier Sarthe Habitat. Le broyage sur le lotissement a été fait. Le bornage définitif est également réalisé.

Devis en cours concernant une demande de raccordement à l'assainissement allée de Romieux.

Travaux de renaturation de la mare : broyage prévu en septembre

Devis reçus pour l'entretien des haies sur la commune.

Relance auprès de la Communauté de communes du Pays Fléchois concernant les demandes de travaux en attente : centre-bourg, hydrocurage des ponts et rebouchages des trous dans les routes.

#### **• COMMISSION INSTALLATIONS TECHNIQUES**

- La Voie Vertoise : Adrien BESSON fait part de la réunion qui s'est tenue avec les associations de Villaines dans le cadre de la participation de la commune à l'évènement « La voie vertoise » qui se déroulera le dimanche 11 octobre 2026. Les Associations sont sollicitées pour proposer des animations sur le site de l'ancienne gare à proximité de la voie verte : échauffement avec coach sportif et association de yoga et rappelle le besoin de bénévoles pour l'accueil des participants : stand ravitaillement et circulation. Création d'une arche de ballons aux couleurs de l'évènement est prévue pour marquer le site.

- Accueil d'Evan METIVIER, en stage au service technique afin de découvrir le métier d'agent technique polyvalent, espaces verts. Evan est élève en 4<sup>ème</sup> à la MFR de Verneil le Chétif, et sera accueilli jusqu'aux vacances scolaires de fin d'année, une semaine sur deux.

- Travaux de l'école : rentrée compliquée en raison de l'intervention d'une entreprise la veille de la rentrée (ponçage), problème de seuil, cylindres de portes non posés.

- Demande de devis pour pose de filtres anti UV sur fenêtres de l'école – garderie/cantine et cage d'escalier des logements communaux.
- Station d'épuration : le bilan des 24H transmis par la SATESE est satisfaisant, une barrière de sécurité est à changer.
- Renouvellement des copeaux dans l'aire de jeux à côté de la mairie : remerciements pour ses collègues élus pour l'aide apportée.
- Demander devis pour remplacement frein de la remorque.
- Programmer un temps pour le démontage de l'ancienne serre.

\*\*\*\*\*

## **17. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

La voie verte sera remise en état pour l'évènement la Voie Vertoise du 11 octobre 2026.

Laurent HUBERT et Gervais COMPAIN ont participé à un atelier dans le cadre du PLUi.

\*\*\*\*\*

## **18. QUESTIONS DIVERSES**

- Invitation de l'USVM pour une séance découverte foot en marchant le 10 septembre 2026.
- Invitation au 130<sup>ème</sup> anniversaire de la société l'Egalité.
- Remerciements de la famille de Roger LUSSON

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026.

\*\*\*\*\*

**TOUR DE TABLE** : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Gervais COMPAIN : problème de rats. Une société est mandatée pour traiter les égouts, intervention réalisée en aout dernier ;

Victor VANNIER : demande s'il y aurait possibilité d'installer des distributeurs de sachets pour déjections canines au niveau du stade et de la voie verte.

Simon PAINCHAUD : Le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours est insuffisant l'été en raison des odeurs accentuées par les fortes chaleurs.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes le 3 septembre 2026.

Le Maire,  
Laurent HUBERT

Le secrétaire de séance :  
Simon PAINCHAUD